



**Robert de Muelenaere**

**L**a Confédération a demandé aux responsables politiques de réserver la priorité à la lutte contre le travail clandestin dans la construction. L'actualité des derniers mois a en effet montré que les pratiques des « négriers du bâtiment » n'ont pas disparu malgré les contrôles systématiques que les entreprises exercent sur leurs sous-traitants.

Ces pratiques de travail clandestin doivent être combattues sans réserve, non seulement parce qu'elles génèrent une fraude sociale importante et inacceptable mais aussi parce qu'elles jettent le discrédit sur tout un secteur d'activité. Il faut donc se donner les moyens d'éradiquer ce phénomène et de restaurer l'image de la construction.

La Confédération fera connaître prochainement ses propositions en la matière. Plusieurs pistes doivent être explorées, à commencer par celles qui permettent d'améliorer et d'accélérer les procédures et délais de perception des cotisations de sécurité sociale. L'ONSS doit pouvoir établir rapidement l'existence d'une dette en cotisations sociales dans le chef d'une entreprise et mettre immédiatement en œuvre les procédures d'information à l'égard des autres concernées.

Il faudra aussi, si nécessaire, compléter les réglementations actuelles en matière de responsabilité et de retenues sur factures. L'idée pourrait être d'améliorer les mécanismes actuels en autorisant, par voie contractuelle, le paiement d'un pourcentage de la facture du sous-traitant sur un compte bloqué, voire en imposant cette technique pour certains types de travaux.

Enfin, il faudra aussi agir sur tous les paramètres qui ont une incidence sur le fonctionnement du marché du travail, comme par exemple sur les causes de la pénurie de main-d'œuvre. La Confédération propose dans ce contexte de supprimer l'interdiction de la mise à disposition de travailleurs entre entreprises et de rendre ce régime applicable dans un cadre juridique précis, bien contrôlable et respectueux des droits des travailleurs.

Robert de Muelenaere  
Administrateur délégué

## La lutte contre le travail clandestin : une priorité pour le secteur

### CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION Votre clé pour réussir

La Confédération Construction est l'organisation de référence pour le secteur de la construction tout entier. L'entrepreneur est au centre de ses préoccupations. En tant qu'organisation de défense des intérêts représentative et active dans l'ensemble du territoire belge, elle offre une gamme exclusive de services, totalement adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneur.

La priorité de la Confédération est de fournir une information correcte et fiable sur tous les dossiers liés à la construction. Par le biais de sa banque de données construction en ligne [www.confederationconstruction.be](http://www.confederationconstruction.be), de sa lettre d'information hebdomadaire Construction-News et de son mensuel Construction, elle offre une valeur ajoutée que recherche tout entrepreneur et qu'il ne trouvera nulle part ailleurs. Être affilié à la Confédération Construction, c'est investir dans les connaissances,

dans le savoir-faire. Un investissement qui se rentabilise par un gain de temps et des avantages exclusifs, mais aussi et surtout par une avance sur la concurrence. La Confédération Construction est une organisation de services et de défense des intérêts pour tous les entrepreneurs, de petite ou de grande taille, actifs dans tous les secteurs de la construction et sur tout le territoire belge. En un mot, la Confédération Construction est votre clé pour réussir.